

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 OCTOBRE 2023

AMENAGEMENT RUE CHAUCHARD CHOIX MAITRE D'ŒUVRE

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet INGERIF dans le cadre des travaux d'aménagement voirie rue chauchard.

ACCEPTATION DON POUR LE CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don de 200 € au bénéfice du CCAS de l'Association « Alliance compétition ».

CONTROLE DE CONFORMITE DES RACCORDEMENTS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A L'OCCASION DE LA MUTATION DES BIENS IMMOBILIERS

Monsieur le maire rappelle qu'à l'occasion de la mutation de tout bien immobilier, le contrôle de conformité des raccordements d'assainissement aux réseaux publics de collecte n'est pas obligatoire mais est recommandé par les notaires.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide que les contrôles obligatoires soient réalisés par une société extérieure à la demande et charge des vendeurs

PARTICIPATION DEPENSE ELECTRICITE TERRAIN FOOT DOLLON

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à encaisser le montant de 1500 € pour la participation financière de la commune de Thorigné sur Dué aux frais énergétiques de l'utilisation du terrain de foot, le temps de travaux dans leurs vestiaires.

AFFAIRES DIVERSES

◆ demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Monsieur le maire avise que la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n°IOME2316198A du 22 juillet 2023 publié au JO du 14 septembre 2023. Une demande de recours gracieux a été adressée en date du 26 septembre 2023 au Ministère de l'Intérieur.

Monsieur Le Maire annonce qu'une manifestation aura lieu le 20/10/2023 devant la préfecture de la Sarthe.

◆ chicanes grande rue, rue de la piscine et rue du parc

Concernant un projet de sécurité routière envisagé dans le bourg de dollon sur les RD 84 et 302 (implantation de chicanes Grande Rue, rue de la piscine et rue du Parc), le conseil départemental, direction des routes, a fait savoir qu'il a été émis un avis favorable sur le principe des aménagements proposés, sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre d'observations et de la validation par les services Agence Technique Départementale (ATD) Nord – site de Connerré.